I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Projet de Renforcement de la Résilience au Changement Climatique des populations riveraines des forêts classées de Bassila et de Pénessoulou au Centre du Bénin (PRRCC)

Objet : Recrutement de quatre prestataires pour réaliser une étude diagnostique des activités des groupes de maraîchers, pisciculteurs, éleveurs et autres utilisateurs potentiels de l'eau assortie du plan général d'occupation de site, réaliser une étude diagnostique (...) (Lot N°1 à 4)

Référence du marché : PI_DRCA_106607

Avis N°021/25/MAEP/DG_ATDA-BDC/CCMP/PRMP/S-PRMP du 04/08/2025

CCMP-ATDA-BDC BON A LANCER

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics version 1 de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 8 avril 2025.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 *a obtenu dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)*, des ressources du Fonds d'Adaptation (FA) afin de financer le « Projet de Renforcement de la Résilience au Changement Climatique des populations riveraines des forêts classées de Bassila et de Pénessoulou au Centre du Bénin PRRCC », et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le « Recrutement de quatre prestataires (consultants individuels) pour réaliser une étude diagnostique des activités des groupes de maraîchers, pisciculteurs, éleveurs et autres utilisateurs potentiels de l'eau assortie du plan général d'occupation de site, réaliser une étude diagnostique (...) (Lot N°1 à 4)».
3. Les prestations comprennent l' étude diagnostique des activités des groupes de maraîchers, pisciculteurs, éleveurs et autres utilisateurs potentiels de l'eau assortie du plan général d'occupation de site ; la réalisation d'une étude diagnostique des acteurs déjà impliqués dans le maraîchage dans les villages proches des sites de rétention d'eau, assorti des superficies qui pourraient être allouées au maraîchage à partir de la deuxième année du Projet, ainsi que les modalités de leur

aménagement et l'identification des CVA et les dynamiques autour desdites CVA. Les prestations sont en quatre (04) lots répartis comme suit :

- Lot N° 1 : « Recrutement d'un prestataire pour réaliser une étude diagnostique des activités des groupes de maraîchers, pisciculteurs, éleveurs et autres utilisateurs potentiels de l'eau assortie du plan général d'occupation de site » ;
- Lot N°2 : « Recrutement d'un prestataire pour réaliser une étude diagnostique des acteurs déjà impliqués dans le maraîchage dans les villages proches des sites de rétention d'eau, assorti des superficies qui pourraient être allouées au maraîchage à partir de la deuxième année du Projet, ainsi que les modalités de leur aménagement »
- Lot N°3 : « Recrutement d'un prestataire pour identifier les CVA porteuses et les dynamiques autour desdites CVA des filières maïs, soja, manioc, anacarde et cultures maraîchères, en lien avec les autres acteurs directs et indirects de la CVA » ;
- Lot N° 4 : « Recrutement d'un prestataire pour identifier les CVA et les dynamiques autour desdites CVA à la lumière des exigences du marché et de la nécessité de diversifier les sources de revenus en lien avec les autres acteurs directs et indirects de la filière karité »

Chaque lot est indivisible. Les candidats peuvent soumissionner pour tous les lots. Ils peuvent être également présélectionnés sur plusieurs lots s'ils remplissent les critères du lot, mais aucun soumissionnaire ne sera attributaire de plus d'un lot.

4. Le délai de réalisation de la mission est de :
   - Lot N° 1 : «37 jours-hommes répartis sur deux mois » ;
   - Lot N°2 : «37 jours-hommes répartis sur deux mois » ;
   - Lot N° 3 : «123 jours-hommes sur huit mois » :
   - Lot N° 4 : «49 jours-hommes répartis sur quatre mois » ;

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin

d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste. La présélection sera faite par lot

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.

7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

   L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Lot N° 1

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	▪ BAC+5 en Agronomie, en Géographie ou autre diplôme Equivalent = 15 points ▪ BAC+5 en Agronomie, en Géographie ou autre diplôme équivalent avec 10 ans d'expérience= 10 points. ▪ Autres diplômes= 0 point	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de 2020.	[30]	▪ Aucune expérience générale= 00 point ; ▪ Trois expériences générales en lien avec l'environnement et l'Ingénierie sociale = 30 points à raison de 10 points par expérience générale	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]
3. Nombre	[45]	▪ Aucune expérience spécifique	Copies légalisées des

CCMP-ATDA-BDC BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission.		= 00 points ; ▪ Trois expériences spécifiques en lien avec la planification dans le secteur de l'agriculture = 45 points à raison de 15 points par expérience spécifique ;	attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

Lot N° 2

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	▪ BAC+5 en Agronomie, ou autre diplôme Equivalent = 15 points ▪ BAC+5 en Agronomie, ou autre diplôme équivalent avec 5 ans d'expérience= 10 points. ▪ Autres = 0 point	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de 2020.	[30]	▪ Aucune expérience générale= 00 point ; ▪ Trois expériences générales en lien avec l'agriculture communautaire et familiale, agriculture durable et/ou de conservation, aménagement de terroirs…= 30 points à raison de 10 points par expérience générale	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission.	[45]	▪ Aucune expérience spécifique = 00 points ; ▪ Trois expériences spécifiques en lien avec l'environnement et/ou en Ingénierie sociale (mobilisation communautaire, andragogie) = 45 points à raison de 15 points par expérience spécifique ;	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

Lot N° 3

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	▪ BAC+5 en Agronomie, sociologie, spécialiste d'actions plateformes d'innovation/clusters/coopérative, gestionnaire et autres diplômes équivalents = 15 points ▪ BAC+5 en Agronomie, sociologie, spécialiste d'actions plateformes d'innovation/clusters/coopérative, gestionnaire et autres diplômes équivalents avec cinq (05) ans d'expériences = 10 points. ▪ Autres = 0 point	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de 2020.	[30]	▪ Aucune expérience générale= 00 point ; ▪ Trois expériences générales en lien avec le conseil agricole= 30 points à raison de 10 points par expérience générale	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission.	[45]	▪ Aucune expérience spécifique = 00 points ; ▪ Deux expériences spécifiques en lien avec l'accompagnement des acteurs des filières sur l'organisation et la mise en place de plateformes d'innovation = 45 points à raison de 22,5 points par expérience spécifique ;	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

Lot N° 4

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la	[25]	▪ BAC+5 en Agronomie, sociologie, spécialiste	Diplôme (copie légalisée)

CCMP-ATDA-BDC BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
mission		d'actions plateformes d'innovation/clusters/coopérative, gestionnaire et autres diplômes équivalents = 15 points ▪ BAC+5 en Agronomie, sociologie, spécialiste d'actions plateformes d'innovation/clusters/coopérative, gestionnaire et autres diplômes équivalents avec dix (10) ans d'expériences = 10 points. ▪ Autres = 0 point	CCMP-ATDA-BDC BON A LANCER
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de 2020.	[30]	▪ Aucune expérience générale= 00 point ; ▪ Trois expériences générales en lien avec le conseil agricole= 30 points à raison de 10 points par expérience générale	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission.	[45]	▪ Aucune expérience spécifique = 00 points ; ▪ Deux expériences spécifiques en lien avec l'accompagnement des acteurs des filières sur l'organisation et la mise en place de plateformes d'innovation = 45 points à raison de 22,5 points par expérience spécifique ;	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

9. La note minimale requise pour être présélectionné est **de soixante-dix (70) points.**

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Personne responsable des marchés publics de l'ATDA pôle 4**; *E-mail : prmpatda4@gmail.com* et prendre connaissance des documents de présélection au

PRMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

secrétariat permanent des marchés publics : **Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA pôle 4** de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales (GMT+1) tous les jours ouvrables à compter ..04/08/2025

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 04/08/2025..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de l'**Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4, Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA pôle 4 Tél : 01 23 61 20 61 / 01 66 43 99 45** ;E-mail : prmpatda4@gmail.com. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par **la poste ou DHL**. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF accessible en **fichier unique**, à l'adresse ci-après : **Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4 Tél : 01 23 61 20 61 / 01 66 43 99 45 ; Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des marchés Publics** ; au plus tard le 14/08/2025.....à 10h00 heure locale (GMT+1).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. De même, une offre incomplète ou partielle, quel qu'en soit le format de présentation, une offre sur clé USB qui ne s'ouvre pas, est éliminatoire ».

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

l'adresse ci-après : **Petite salle de Réunion de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 sise au 1er étage de l'immeuble annexe de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 à Parakou, Quartier Ladji Farani, Tél : 23 61 20 61/ 66 43 99 45, le** 14/08/2025 **.....à 10 heures 30 minutes.**

13. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet et portant la mention « **Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DRCA_106607 du ....., Lot ..... A n'ouvrir qu'en séance ».**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Parakou le 14/08/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE BORGOU SUD, DE DONGA ET COLLINES ATDA-BDC LA PRMP

Soihabirou BARIZI